

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal, tenue à l'hôtel de ville de Deux-Montagnes, le 9 août 2022 à 18h, sous la présidence du maire, monsieur Denis Martin.

Présences : Frédéric Berthiaume, Manon Robitaille, Michel Mendes, Micheline Groulx Stabile, Margaret Lavallée et Erik Johnson

Benoit Ferland, directeur général
Jacques Robichaud, greffier

Séance extraordinaire

La séance est ouverte par monsieur le maire Denis Martin à 18h.

1. Adoption de l'ordre du jour

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile
Appuyé par monsieur Erik Johnson
Et unanimement résolu

2022-08-09.144

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté : tous les membres du conseil consentent à l'ajout du point 3.

ADOPTÉE

2. Avis de motion – Règlement modifiant le Règlement de zonage aux fins de remplacer et d'ajouter des dispositions concernant les milieux naturels d'intérêt et les boisés (Règl. n° 1369)

Monsieur Erik Johnson donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance un Règlement modifiant le Règlement de zonage aux fins de remplacer et d'ajouter des dispositions concernant les milieux naturels d'intérêt et les boisés (Règl. n° 1369) ;

Ce règlement a notamment pour objet de remplacer et d'ajouter des dispositions concernant les milieux naturels d'intérêt et les boisés ;

3. Avis de motion – Règlement modifiant le Règlement concernant la circulation, la signalisation et le stationnement (Règl. n° 1125)

Madame Manon Robitaille donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance un Règlement modifiant le Règlement concernant la circulation, la signalisation et le stationnement (Règl. n° 1125) ;

Madame Manon Robitaille dépose le projet de Règlement qui aura notamment pour objet de rétablir l'horaire de la limite de vitesse dans les zones scolaires ;

4. **Période de questions (30 minutes au maximum)**

Le maire ouvre la période de questions à 18 h 06.
Aucun citoyen de présent à la séance du conseil.

5. **Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 06 par le maire.

Denis Martin, maire

Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.
Greffier et directeur des Services juridiques